

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 juin 2025

---

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR  
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 812

présenté par

M. Amblard et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 642 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 3**

À la fin de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« jusqu'en 3035 »,

les mots :

« et d'augmenter la disponibilité des capacités installées, sous réserve de la protection des intérêts mentionnés au premier alinéa de l'article L. 593-1 du code de l'environnement, ainsi que de renouveler progressivement l'ensemble de ces installations » ;

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous amendement vise à pérenniser les capacités de production électrique française ainsi que fixer des objectifs de planification pour l'entretien des installations.